

La paix et la participation des femmes

A vous tous qui cherchez la paix :

Paix !

L'ONU a proclamé le 8 mars comme la « Journée Internationale de la Femme », pour susciter une prise d'attitude à l'égard du rôle des femmes dans la société d'aujourd'hui. A cette occasion, je vous invite à réfléchir et à prier sur la contribution des femmes pour la paix sur le monde. Si elles sont maintes fois victimes de la guerre et des conflits, elles sont aussi des bâtisseuses importantes de la réconciliation.

Si plusieurs processus et dialogues pour la paix n'aboutissent pas, c'est parce qu'on ne donne pas un espace suffisant aux femmes. Le médecin palestinien, Izzeldin Abuelaish, qui a perdu trois filles dans un bombardement à Gaza et qui a fondé « Filles pour la vie », affirme : « Nous devons accepter l'idée que les femmes puissent largement contribuer aux changements qui sont à faire. (...) Quand les valeurs féminines seront mieux prises en compte à tous les niveaux de la société, les valeurs de cette dernière changeront et la vie sera plus facile ».

Pour assurer cette participation des femmes dans les négociations de paix, le Conseil de Sécurité de l'ONU, dans sa 4213^{ème} séance, le 31 octobre 2000, a approuvé la Résolution 1325. Ce document propose que l'ONU et ses Etats-Membres puissent mettre en œuvre des initiatives pour donner aux femmes une place importante dans la prévention des conflits, les négociations de paix ainsi que la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre. Trois mots peuvent résumer cette résolution : prévention, protection et participation.

La Résolution insiste pour que les nations fassent des efforts afin que les femmes soient mieux représentées à tous les niveaux des prises de décisions – national, régional ou international – pour la prévention, la gestion et le règlement des différends. Qu'elles soient plus présentes en qualité d'observateur militaire, de membre de la police civile, de spécialiste des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires. Le document propose également une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à l'occasion de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix. Il exige aussi que toutes les parties d'un conflit armé respectent pleinement les normes du droit international à l'égard des femmes et des petites filles, en les protégeant contre les actes de violence, en particulier le viol et d'autres formes de sévices sexuelles. Ce document propose l'introduction de la perspective du genre dans le processus de paix : il faut repenser la relation homme et femme dans une perspective de partenariat pour la paix, ce qui exige une nouvelle compréhension de l'identité masculine, moins guerrière et plus réconciliatrice.

Afin que ces résolutions soient mises en pratique par tous les pays du monde, prions le Seigneur :

Ô Dieu de paix, tu as créé l'homme et la femme à ton image et à ta ressemblance, pour qu'ils soient un. Bénis toutes les initiatives de collaboration entre hommes et femmes pour la paix du monde. Inspire toutes les femmes qui se consacrent à la réconciliation et à la résolution des conflits. Eclaire tous les chefs des nations pour qu'ils puissent donner aux femmes plus de place dans les négociations et les processus de paix. Et toute la terre réconciliée, comme une grande famille, bénira ton nom à jamais. Amen.

Avec toute mon amitié,

fr. Irénée Rezende Guimarães

moine bénédictin de l'Abbaye Notre-Dame, Tournay, France

Tournay, le 25 février 2014